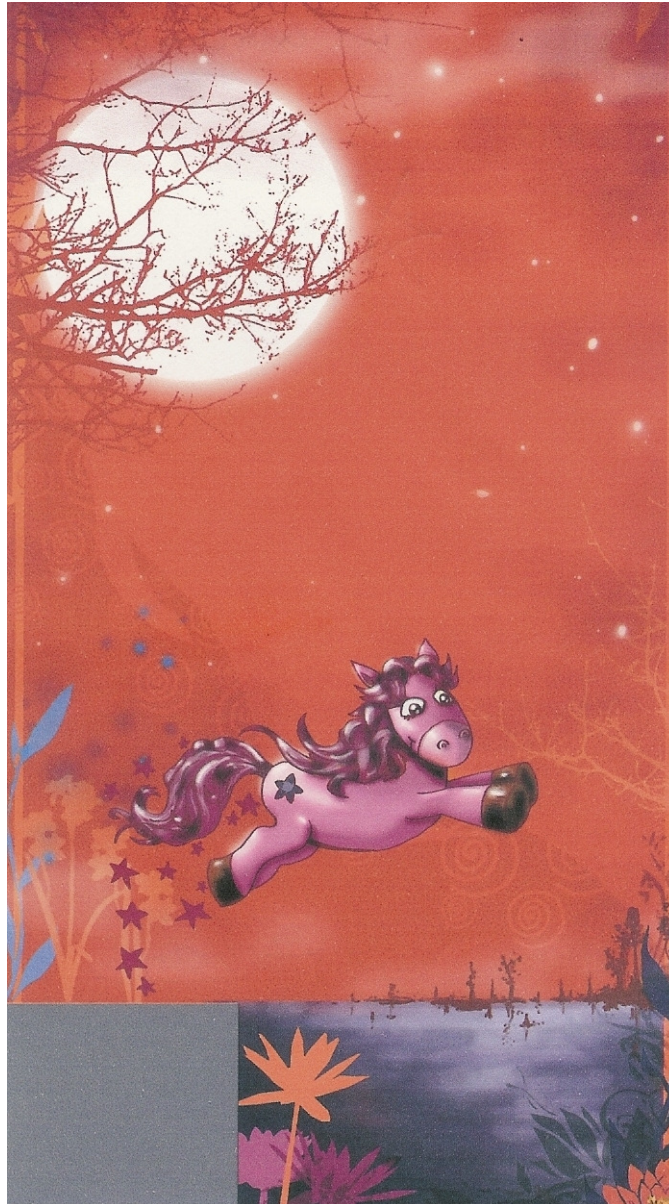


# **Crèche « LES PONEYS »**

## **Projet d'accueil**



**Avenue Général Merjay, 19  
1160 Auderghem  
02/660.45.63  
lesponeys@auderghem.irisnet.be**

## Table des Matières

<b>1. Présentation</b> .....	<b>3</b>
a) La crèche .....	3
b) Les sections .....	3
c) Le personnel .....	3
d) Accessibilité à la crèche .....	6
e) La participation financière .....	6
<b>2. Objectifs</b> .....	<b>6</b>
a) Envers l'enfant : .....	6
b) Envers les parents : .....	7
<b>3. Moyens</b> .....	<b>7</b>
a) Comment faire connaissance et se familiariser avec la crèche ?.....	7
b) Etablir entre nous une relation de confiance .....	8
c) L'arrivée et le départ de la crèche .....	10
d) Comment accompagner les « vécus » de la séparation ? .....	11
e) Comment se passent les changements de section ?.....	11
f) Comment se passe la fin du séjour ?.....	11
g) Comment l'environnement matériel et les espaces intérieurs et extérieurs sont-ils aménagés ? .....	12
h) Importance d'une relation continue entre le personnel, les enfants et les parents .....	14
i) L'enfant a une place active à la crèche .....	15
j) Comment accompagnons-nous les émotions de l'enfant et comment soutenons-nous sa conscience de lui-même ?.....	17
k) Comment différencions-nous les pratiques pour individualiser les activités et les liens ? ...	18
l) Comment soutenons-nous les interactions entre les enfants ? .....	19
m) Acquisition du langage .....	20
n) Organisation d'une vie saine .....	20
o) Comment essayons-nous d'aménager les conditions qui permettent d'assurer une qualité de la vie professionnelle ? .....	21
p) Nous soutenons un processus de formation continue .....	21
q) Nous poursuivons une dynamique de réflexion professionnelle .....	22
<b>4. Quelques petites informations pratiques</b> .....	<b>22</b>
<b>5. Nos projets pour les 3 années à venir</b> .....	<b>22</b>
<b>6. Conclusion</b> .....	<b>23</b>

# 1. Présentation

## a) La crèche

La crèche « Les Poneys » a ouvert ses portes en 1976. Il s'agit d'une crèche dont le pouvoir organisateur est « l'Administration communale d'Auderghem ». Les bâtiments actuels datent de 2008.

La crèche accueille, en externat, 36 enfants de 1 mois à environ 36 mois. Elle est ouverte du lundi au vendredi. L'ouverture de la crèche se fait à 7h30, la fermeture à 18 heures. Ces horaires sont communiqués lors de la visite de la crèche ainsi que dans le règlement d'ordre intérieur.

La crèche est fermée un mois par an, alternativement, en juillet et en août. Pendant la fermeture annuelle, les parents qui n'ont pas d'autre solution de garde et qui fournissent une attestation de leur obligation de travailler pendant cette période de leur employeur respectif, peuvent conduire leur enfant dans une autre crèche communale.

La crèche est également fermée lors de « ponts » importants tels Toussaint, Noël, Pentecôte, Fête nationale. Ces périodes de fermeture sont communiquées aux parents au début de l'année calendrier.

## b) Les sections

Nous accueillons les enfants de 1 mois à 3 ans et ce, répartis en trois groupes :

La section des « bébés » pour les enfants de 1 mois à +/- 12 mois.

La section des « moyens » pour les enfants de +/- 12 mois à +/- 18 mois

La section des « grands » pour les enfants de +/- 18 mois à 3 ans.

Ces groupes sont stables : les enfants restent dans le même groupe pendant de nombreux mois et se connaissent donc très bien.

## c) Le personnel

### **L'infirmière et la responsable de la crèche : Caroline Brux**

Madame Brux travaille à temps-plein à la crèche. Elle est désignée comme responsable et elle est présente tous les jours. Son horaire est affiché sur la porte de son bureau et dans les 3 sections. Il est possible de la rencontrer de manière spontanée ou sur rendez-vous. Vous pouvez également communiquer avec elle par e-mail à l'adresse suivante « [lesponeys@auderghem.irisnet.be](mailto:lesponeys@auderghem.irisnet.be) ». L'adresse mail n'est accessible que par la direction (Infirmière-Assistante sociale) afin d'assurer la confidentialité de l'information ou du document envoyé.

### **Ses rôles :**

- assume le suivi quotidien des enfants accueillis en collaboration avec le médecin et aux côtés de l'équipe qui les accompagne : puéricultrices, assistante sociale ;
- est attentive au développement global de chaque enfant dans son individualité ;
- écoute et soutient les puéricultrices dans leur travail quotidien ;

- est un soutien à la parentalité ;
- est garante du respect des règles d'hygiène dans le milieu d'accueil ;
- construit un projet d'accueil (qui est réactualisé périodiquement) avec la collaboration de l'équipe ;
- gère et anime l'équipe, organise des réunions d'équipe ;
- assume des tâches administratives : comptabilité, contrôle des factures, gestion du matériel et des fournitures etc... ;
- prépare les demandes de crédits budgétaires annuels à inscrire au budget communal ;
- gère les entrées et les départs d'enfants, en collaboration avec l'assistante sociale, afin d'optimiser le taux d'occupation du milieu d'accueil ;
- planifie le déroulement de la journée, élabore les menus ;
- planifie le déroulement de la semaine (congés, formations etc ...).

### **L'assistante sociale : Sanaa Merroual**

Madame Merroual travaille à mi-temps à la crèche. Son horaire est également affiché sur la porte de son bureau et dans les sections. Il est possible de la rencontrer de manière spontanée ou sur rendez-vous. Vous pouvez également communiquer avec elle par e-mail à l'adresse suivante «[lesponeys@auderghem.irisnet.be](mailto:lesponeys@auderghem.irisnet.be) ».

### **Ses rôles :**

- accueille les parents lors de l'inscription et assure le volet social du dossier ;
- calcule l'intervention financière chaque mois ;
- effectue des visites à domicile, si nécessaire ;
- assure le suivi quotidien des enfants accueillis aux côtés de l'équipe qui les accompagne : infirmière responsable et puéricultrices ;
- contribue au développement global de chaque enfant dans son individualité ;
- écoute et soutient les puéricultrices dans leur travail quotidien ;
- est un soutien à la parentalité ;
- aide à la construction d'un projet d'accueil avec la collaboration de l'équipe ;
- est l'un des interlocuteurs privilégié des parents ;
- assume en binôme des tâches administratives : comptabilité, contrôle des factures, gestion du matériel et des fournitures etc... ;
- gère les entrées et les départs d'enfants, en collaboration avec l'infirmière responsable, afin d'optimiser le taux d'occupation du milieu d'accueil ;
- dirige et coordonne les activités de la crèche en l'absence de l'infirmière responsable.

### **Les puéricultrices :**

Trois puéricultrices sont attachées à chaque section. Chaque puéricultrice est « référente » de plusieurs enfants (maximum 5 chez les bébés et les moyens, maximum 7 pour les grands).

Cette stabilité du personnel permet qu'un groupe d'enfants soit pris en charge par les mêmes puéricultrices pendant un grand laps de temps et d'établir des relations de qualité avec les enfants et les parents.

Les congés annuels imposés par le pouvoir organisateur permettent d'éviter l'engagement de personnel de remplacement. L'engagement de personnel intérimaire est limité au remplacement

des congés de maladie de longue durée.

Nous avons 8 puéricultrices qui travaillent à temps plein et 1 à 4/5ème temps.

La commune a engagé deux puéricultrices volantes afin de travailler dans les quatre crèches communales et cela en fonction des besoins de celles-ci.

### **Leurs rôles :**

- assument le suivi quotidien des enfants accueillis;
- sont attentives au développement global de chaque enfant dans son individualité ;
- sont un soutien à la parentalité ;
- respectent les règles d'hygiène dans le milieu d'accueil ;
- sont les interlocuteurs privilégiés des parents quant au déroulement de la journée de l'enfant ;
- administrent les repas et les collations aux enfants ;
- prodiguent des soins (change, toilette ...) aux enfants ;
- aménagent l'espace d'accueil et l'entretiennent.
- encadrent les stagiaires infirmières et puéricultrices.

### **Les ménagères et cuisinières :**

Nous avons deux ménagères cuisinières. Elles assurent les 2 fonctions en alternance (une semaine sur deux).

La commune a engagé deux cuisinières volantes afin de travailler dans les quatre crèches communales et cela en fonction des besoins de celles-ci.

### **Leurs rôles :**

- assurent la confection quotidienne des repas des enfants sous le contrôle de l'infirmière responsable ;
- proposent des idées de menus à l'infirmière responsable ;
- assument l'entretien général des locaux, selon un plan de nettoyage rédigé par l'infirmière responsable ;
- respectent les règles d'hygiène (HACCP) dans la cuisine ;

### **Les stagiaires :**

La crèche est ouverte aux demandes de stages émanant de différents secteurs.

- puéricultrices
- infirmières
- assistantes sociales
- enseignantes
- aides familiales
- étudiants en psychomotricité

Le regard de ces stagiaires, leurs questions, les échanges avec leurs moniteurs, nous obligent sans cesse à remettre notre pratique professionnelle en question. Quand l'occasion se présente, nous participons également à des enquêtes pour la réalisation de mémoires, de doctorats traitant de sujets en rapport avec la petite enfance.

### **Le médecin :**

Depuis novembre 2015, il n'y a plus de médecin à la crèche. Il n'est pas exclu qu'un autre médecin reprenne en charge le suivi des enfants de la crèche. En attendant l'infirmière assurera au mieux le suivi préventif de votre enfant. De plus, un référent « santé » est toujours disponible au sein de l'ONE afin de répondre à d'éventuelles questions. Le suivi des vaccins se fera dès lors en consultation ONE ou chez le pédiatre de l'enfant.

### ***d) Accessibilité à la crèche***

Les enfants sont acceptés en respectant l'ordre d'une liste numérotée, quelle que soit leur origine ethnique ou socio-culturelle. Le travail des parents n'est pas pris en compte. Parfois, un enfant est accueilli dans une optique de protection à la demande de travailleurs sociaux ou d'un organisme qui a pour mission la protection de l'enfance.

### ***e) La participation financière***

La participation financière des parents est calculée selon les articles 150 à 154 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française portant sur la réglementation générale des milieux d'accueil du 27 février 2003.

Dans un premier temps, une participation financière provisoire peut être fixée par l'assistante sociale. Une fois en possession de tous les documents demandés, l'assistante sociale fixe le montant de la participation financière « définitive » en fonction des revenus nets du ménage et en respectant le barème de la participation financière des parents aux frais de séjour des enfants. Ce barème est réactualisé chaque année pour les crèches agréées de la Communauté Française. Cette participation peut être recalculée chaque fois que la situation financière ou familiale se trouve modifiée.

### ***f) La sécurité***

Afin d'assurer la sécurité des petits, une caméra et un parlophone ont été installés à l'entrée de la crèche. Il est demandé aux parents d'entrer individuellement. Cela implique que chaque parent referme la porte derrière lui, même si la personne qui le suit est connue !

## **2. Objectifs**

### ***a) Envers l'enfant :***

Veiller à sa santé en vue de la conserver.

Répondre à ses besoins vitaux : boire, manger, dormir mais aussi les besoins psychologiques et relationnels.

Respecter son rythme.

Lui permettre d'acquérir une certaine autonomie mais aussi de développer ses propres compétences.

Favoriser la curiosité, la créativité et l'expression.

L'aider à se construire des repères.  
Veiller à son équilibre social et familial.  
Assurer sa sécurité en aménageant des espaces de vie bien adaptés à son âge.

### ***b) Envers les parents :***

Préparer avec les parents l'entrée de l'enfant à la crèche en respectant les besoins et le rythme de chacun.  
Créer un espace de confiance, de respect.  
Créer une continuité entre la maison et la crèche.  
Favoriser les relations entre les parents et les professionnels.

## **3. Moyens**

### ***a) Comment faire connaissance et se familiariser avec la crèche ?***

#### **Avant la naissance de l'enfant**

Avant la naissance de l'enfant les parents s'inscrivent par téléphone dans la crèche de leur choix afin d'être mis sur liste d'attente. Les parents sont invités à contacter les trois autres crèches communales afin d'augmenter leurs chances d'obtenir une place.

Après avoir réglé les formalités d'inscription avec la directrice et l'assistante sociale, les parents font une visite de la crèche.

Cette première visite permet :

- de découvrir les locaux
- de rencontrer une partie du personnel
- de poser les premières questions
- d'avoir une première idée quant au fonctionnement de la crèche.

L'objectif est de permettre aux parents de se représenter la vie de leur enfant à la crèche.

#### **Avant l'entrée de l'enfant à la crèche**

1. L'assistante sociale prend rendez- vous avec les parents pour proposer une visite à domicile. Cette dernière ne se fait qu'avec l'accord des parents. En cas de refus, l'entretien a lieu dans le bureau de la crèche.
  - Elle présente le projet de la crèche.
  - Elle prend note des attentes des parents, répond à leurs questions.
  - Elle observe les interactions parents/enfant pour transmettre ce qui est utile au personnel de la crèche pour bien accueillir l'enfant.
  - Elle explique les modalités administratives de l'inscription.
  - Elle fixe avec les parents la période de familiarisation, le rendez – vous pour l'établissement du dossier médical avec l'infirmière, le rendez – vous pour la visite médicale d'entrée avec le médecin attaché à la crèche, la date d'entrée en crèche de l'enfant.
  - Elle transmet aux parents les documents utiles à l'élaboration du dossier de l'enfant.

2. Une période de familiarisation d'une semaine est prévue pour l'enfant et sa famille la semaine qui précède l'entrée en crèche. L'horaire des périodes de familiarisation est fixé d'un commun accord entre la crèche et les parents. Les parents ou une autre personne s'occupant de l'enfant sont reçus par les puéricultrices de la section.
  - Le premier jour, l'enfant passe une heure dans la section où il sera pris en charge, accompagné de sa maman. Le papa, les membres de la fratrie, un grand - parent ou toute autre personne importante pour l'enfant peuvent accompagner, pour autant qu'ils ne soient pas trop nombreux.
  - Le deuxième jour, l'enfant reste environ deux heures dans la section. La personne qui l'accompagne lui donne un repas dans la section.
  - Le troisième jour, l'enfant reste seul dans la section pendant que la personne qui l'accompagne aide l'infirmière à constituer le dossier médical.
  - Le quatrième (pour les enfants d'au moins 1 an) ou le cinquième jour, l'enfant passe 3 heures à la crèche sans ses parents. Ainsi, la première séparation est d'une durée modérée et les parents peuvent la vivre sans le stress de la reprise du travail.
  - Si cela s'avère nécessaire, nous n'hésitons pas à prolonger cette période de familiarisation. Cependant, il est souhaité ne pas dépasser une période de 2 semaines.
  - La période de familiarisation se fait de préférence en matinée.

## ***b) Etablir entre nous une relation de confiance***

### **1° Rencontre parents/ professionnels**

Lors des différentes visites de familiarisation, les parents ont l'occasion de parler de la représentation qu'ils se font de leur enfant, de leurs attentes par rapport au milieu d'accueil, de leur projet d'éducation, cela avec tous les intervenants du milieu d'accueil mais plus particulièrement avec la puéricultrice de référence. Elle expliquera les lieux, l'équipe et le fonctionnement du cahier de communication de l'enfant. Tous ces dialogues ont pour but de connaître les habitudes de l'enfant concernant son rythme de vie, son repas, son sommeil, sa motricité, ses liens affectifs avec sa famille. Cela permet de prendre en compte les pratiques spécifiques à chaque famille et de les ajuster par rapport aux règles en vigueur pour faciliter la vie en groupe au sein de la crèche.

### **2° Dialogue**

La crèche utilise un nouvel outil de communication important depuis septembre 2011. Chaque enfant possède un cahier de communication qu'il rapportera le soir en rentrant à la maison et qu'il ramènera à la crèche le lendemain matin. Ce cahier permet à la puéricultrice de référence de communiquer personnellement avec les parents en indiquant toutes les observations importantes de l'enfant qui se sont déroulées durant la journée.

Ex : *Jules a rampé aujourd'hui !!*

*Au menu : poulet, haricots et pommes de terre. Il a mangé les ¾ de son assiette.*

*Sommeil : Jules a très bien dormi de 12h30 à 14h30.*

Les parents feront de même afin de communiquer ce qu'ils estiment importants.

Ex : *A bu, à 7h, 240 ml de lait. Il a passé une bonne nuit mais a beaucoup toussé au lever.*



Pendant tout le séjour à la crèche, les parents sont invités à communiquer quotidiennement :

- toutes les observations utiles à la prise en charge de leur enfant.
- les questions qu'ils se posent.
- les remarques qu'ils ont à faire en ce qui concerne les soins donnés, les activités proposées, l'éducation donnée à la crèche.

Chaque jour, les parents ont l'occasion de s'entretenir avec le personnel à l'arrivée et au départ de l'enfant.

### **3° Intégration de la famille**

- La crèche est ouverte aux parents. L'arrivée ou la reprise d'un enfant pendant les périodes de sommeil des enfants est à négocier.
- Les parents peuvent conduire leur enfant jusque 9h30. La crèche fermant à 18h, il est demandé aux parents de ne pas arriver plus tard que 17h50.
- Dans un souci d'encourager l'allaitement maternel, les mamans peuvent donner le sein à la crèche avant d'aller au travail ou au retour du travail ; elles peuvent fournir des rations de lait maternel pour les tétées qui ont lieu en leur absence.
- Les parents peuvent donner le repas de l'enfant s'ils sont présents à ce moment.
- Chaque année, durant l'été, la crèche organise un goûter avec les parents et les membres de la famille qui le souhaitent.
- La crèche crée peu à peu sa propre bibliothèque. Nous proposons aux parents d'emprunter différents livres traitant des thèmes sur la petite enfance, la famille...

### **4° Possibilité d'entretiens**

Les horaires des puéricultrices sont stables (3 horaires types)

➔ 7h30-15h30 ; 8h30-16h30 ; 10h-18h.

Les horaires du personnel médicosocial sont affichés sur la porte de leur bureau et en section.

Les parents peuvent s'entretenir chaque jour avec les puéricultrices, les cuisinières. Ils peuvent prendre rendez-vous pour rencontrer l'infirmière et l'assistante sociale ou les rencontrer spontanément. Les entretiens peuvent avoir lieu de manière informelle dans les sections des enfants ou au bureau pour aborder des problèmes plus spécifiques.

Une boîte aux lettres est mise à disposition des parents à l'entrée du bureau de l'infirmière et de l'assistante sociale. Elle permet aux parents d'y déposer leurs documents et leurs suggestions.

### **5° Secret médical**

Tous les membres du personnel sont tenus au respect du secret médical et social. Lorsque c'est nécessaire pour le suivi de l'enfant, le secret est partagé dans l'équipe.

### **6° Changement de section**

Lorsqu'un changement de section est prévu, l'enfant est présenté progressivement par sa puéricultrice de référence dans son nouveau cadre de vie. Au cours de la quinzaine qui précède le changement, l'enfant est présenté dans sa nouvelle section pour un laps de temps qui commence par une demi-heure pour aboutir progressivement à une demi-journée. Pour cette présentation,

on tient compte de son horaire propre ainsi que de celui de sa famille.

### **7° Retour d'un congé de maladie**

Les parents sont invités à prolonger le temps habituel de séparation.

### **8° Retour d'un congé prolongé**

Avant le départ en congé, il est discuté avec les parents de la possibilité que l'enfant revienne d'abord pour une ou plusieurs demi – journées. Une période de familiarisation est prévue minimum 3 jours avant son retour définitif.

## ***c) L'arrivée et le départ de la crèche***

### **1° Organisation**

- Le matin, chaque enfant est accueilli individuellement par la puéricultrice de la section. Dans la section des bébés et les moyens, la transition se fait, la plupart du temps, dans les bras de la puéricultrice.
- Le parent qui accompagne l'enfant est invité à résumer la manière dont se sont passées la soirée et la nuit de l'enfant, de manière à ce que le personnel puisse prendre en compte les éléments qui peuvent influencer la journée de l'enfant. Le cahier de communication est transmis à la puéricultrice.
- Lorsque les parents viennent chercher l'enfant, la puéricultrice présente dans la section résume verbalement le vécu de la journée. Le cahier de communication est transmis aux parents
- Les parents peuvent rester dans la section tout le temps qu'ils estiment nécessaire pour quitter ou retrouver leur enfant. Il leur est cependant demandé de respecter l'organisation des puéricultrices.

### **2° Aménagement de l'espace**

Des tapis « découvertes » dans la section des bébés, un circuit psychomoteur dans les sections des moyens et des grands, permettent aux enfants de s'occuper de manière autonome pendant que les puéricultrices accueillent ou remettent les enfants à leurs parents. De nombreux jeux sont également mis à leur disposition.

### **3° Documents de liaison**

- Lors de l'entrée de l'enfant à la crèche, les parents complètent un document qui dresse le portrait de leur enfant. Ce document aide les puéricultrices à ajuster les pratiques de la crèche à celles de la maison. Celui-ci reste en section.
- Le cahier de communication de l'enfant (en vigueur depuis septembre 2011) est le document de liaison qui permet une communication optimale entre les parents et les puéricultrices.
- Dans chaque section, un carnet d'observations permet aux puéricultrices de noter quotidiennement les éléments importants de la journée (biberons, repas, températures, selles...) Cela a pour objectif d'optimiser la communication entre les puéricultrices. Ce carnet reste en section.

#### 4° Carnet O.N.E.

Il permet de noter chaque semaine les éléments importants pour la santé de l'enfant. Il permet également de prendre note des avis de la consultation O.N.E., du pédiatre, des médecins qui prennent l'enfant en charge pour différentes raisons.

Il doit impérativement accompagner l'enfant : les parents l'amènent chaque jour à la crèche et le reprennent le soir. N'ayant plus de suivi médical à la crèche, il est impératif que l'infirmière puisse avoir accès au carnet ONE, à tout moment.

#### *d) Comment accompagner les « vécus » de la séparation ?*

A l'arrivée, un temps est laissé à l'enfant pour s'intégrer dans le groupe. Le personnel essaie de respecter les rites de chacun :

- tétine
- doudou
- vêtements
- besoin de câlins
- phase d'isolement pour observer...

Le soir, si l'enfant ne va pas spontanément chez le parent, ce dernier est invité à jouer un peu dans la section.

#### *e) Comment se passent les changements de section ?*

Différents critères interviennent pour décider quand les enfants quittent la section des bébés ou la section des moyens.

- santé de l'enfant (handicap ou maladie chronique)
- évolution de l'enfant
- possibilité d'accueil de la nouvelle section
- organisation familiale (horaires des parents...)
- période de congés...

Quand la date du changement a été discutée dans la section de l'enfant, les parents sont avertis. On leur propose une visite de la nouvelle section, si leur horaire le leur permet, d'accompagner leur enfant lors des périodes prévues pour l'acclimatation dans le nouveau groupe.

#### *f) Comment se passe la fin du séjour ?*

Pour décider de la fin du séjour en crèche, on se réfère aux mêmes critères que ceux qui interviennent lors des changements de sections.

Les parents sont avertis qu'ils peuvent poursuivre le suivi médical dans la « consultation pour nourrissons » de leur quartier. On leur explique que le dossier médico-social de leur enfant peut être envoyé à la demande de la consultation.

Si les parents ont la possibilité d'acclimater leur enfant à l'école à la fin du séjour en crèche,

l'horaire de l'enfant est aménagé pour que cela soit possible. La date de départ de l'enfant se négocie bien entendu avec les parents !

Une petite fête est organisée à chaque départ. Les parents peuvent participer à cette petite fête et un goûter est organisé.

### *g) Comment l'environnement matériel et les espaces intérieurs et extérieurs sont-ils aménagés ?*

L'activité principale du bébé, en dehors des repas et des plages de sommeil, consiste à découvrir son corps et comment l'utiliser.

L'espace « jeux » est principalement organisé pour que l'enfant puisse découvrir sa motricité. Les enfants peuvent circuler librement partout dans chaque section.

#### **Section des bébés**

Un ou plusieurs tapis « découverte » sont installés selon l'âge des enfants présents dans la section. Des coussins de différentes formes permettent d'installer les plus petits. Des obstacles permettent aux plus grands d'exercer leur motricité. Le matériel est installé de manière à favoriser la liberté de mouvement des enfants. Des jouets de différentes matières permettent à l'enfant de développer le toucher.



#### **Section des moyens**

Un parcours psychomoteur est installé chaque semaine. Afin de varier les stimuli, des matériaux différents sont utilisés chaque jour de la semaine.. Ils permettent à l'enfant de s'éloigner de l'adulte tout en restant sous sa surveillance et en étant rassuré.



## Section des grands

Un circuit moteur est installé et modifié chaque semaine. A d'autres moments, l'enfant peut disposer d'engins locomoteurs tels que les vélos, camions... Ces deux activités permettent le développement de la motricité de l'enfant.



Dans les trois sections, les jouets sont laissés à la libre disposition des enfants. Ils sont renouvelés chaque fois que l'intérêt des enfants diminue.

Les tables de soins sont dans les sections, de manière à ce que les puéricultrices soient parmi les enfants : ces derniers sont rassurés par la présence physique du personnel et la surveillance peut s'exercer plus efficacement. Des « coins à thèmes » sont organisés dans la section tels qu'un coin cuisine, un coin doux, un coin lecture et un coin pour s'occuper des poupées.

Les trois sections disposent d'une terrasse. Dès l'âge d'1 an, les enfants vont jouer dehors chaque fois que le temps le permet. Le recouvrement de la cour extérieure est muni d'un dallage en mousse sur une superficie de 20 mètres carrés. Cela nous permet de mettre quelques jeux plus évolutifs à la disposition des enfants et cela sans danger.



## *h) Importance d'une relation continue entre le personnel, les enfants et les parents*

### **Fréquentation**

Lors de l'inscription, il est demandé aux parents d'amener leur enfant plusieurs jours par semaine, de préférence d'affilée. Lorsque l'enfant vient en crèche pour des demi-journées, nous demandons de choisir soit les matinées, soit les après-midi, de manière à ce que les enfants puissent se faire des repères par la répétition régulière des situations. Nous conseillons aux parents d'éviter d'amener les enfants de manière épisodique, de telle sorte que ces derniers puissent se créer des repères spécifiques à la famille et au milieu d'accueil.

### **Préparation au changement**

Le passage de la section des bébés à celle des moyens se fait de manière progressive. L'enfant passe d'abord une première demi-heure dans la nouvelle section. Ce temps est peu à peu allongé pour aboutir à une demi-journée au bout de deux semaines. Cela se déroule de la même façon lors du passage de la section des moyens à la section des grands. Un petit rituel d'accueil a lieu à chaque changement de section.

### **Dialogue avec les familles**

Les parents donnent leur avis au sujet du déroulement de la journée de leur enfant. Nous tenons compte de leurs suggestions en ce qui concerne les activités et l'éducation des enfants, pour autant qu'elles soient compatibles avec la vie en groupe. S'ils disposent de temps, les parents peuvent participer aux activités des sections : repas, jeux. Ils peuvent apporter du matériel à la crèche (instrument de musique, matériel de psychomotricité...)

Il est important de préciser que les habitudes prises à la crèche sont différentes de celles de la maison. En effet, les conditions sont fort différentes en collectivité. Les choix éducatifs de la crèche ne sont pas des modèles. Il est normal de faire certaines choses différemment à la maison qu'à la crèche.

Afin de permettre aux parents de s'exprimer pleinement quant à la qualité du travail des puéricultrices, les parents sont invités à remplir un petit questionnaire lors de chaque changement de section ou lors du départ de l'enfant. Ce questionnaire est confidentiel et n'est lu que par la

directrice. L'avis des parents est primordial !

### **Moments privilégiés**

Les enfants ont des relations privilégiées avec les adultes lors :

- des soins
- de séances de câlins
- des repas, jusqu'à ce qu'ils acquièrent leur autonomie dans ce domaine. Jusqu'à ce que l'enfant émette l'envie de manger seul, il mange dans les bras de la puéricultrice.
- de séances de massage
- d'activités de bricolage ou de lecture
- d'un bain éventuel.

Tétines et « doudou » restent à la disposition de l'enfant. Les plus grands seront encouragés à les ranger dans des pochettes placées à leur niveau, pendant les activités.

### **Echanges entre enfants**

Les échanges entre enfants sont encouragés verbalement par les adultes. Les recoins dans les sections favorisent ces échanges dans la mesure où ils permettent à de petits groupes d'enfants de se constituer.

Certaines activités favorisent également ces échanges :

- danse
- jeux de ballons
- travaux collectifs
- activité de « présence » le matin, dans la section des grands, où chaque enfant sera nommé et pourra accrocher sa photo sur un objectif décoratif.

### ***i) L'enfant a une place active à la crèche***

L'acquisition de l'autonomie par l'enfant est un des objectifs de travail de la crèche. Afin de favoriser l'acquisition de l'autonomie, nous demandons aux parents d'apporter des vêtements adaptés : pas trop serrés, à la bonne taille de l'enfant, pas de chaussures mais des petites pantoufles qui restent à la crèche.

L'enfant est encouragé à s'assumer seul chaque fois qu'il le peut :

- découverte de son corps
- découverte de la mobilité
- découverte de l'objet
- découverte de l'espace
- découverte de l'autre
- gestion de ses émotions

Les activités avec aide de l'adulte sont limitées, les jeux autonomes sont privilégiés afin de stimuler au maximum leur imagination. L'espace, le matériel, les jouets, sont mis à la disposition de l'enfant.

Il les utilise à sa convenance selon :

- son développement
- ses rythmes
- sa curiosité
- ses centres d'intérêt
- son état quotidien (santé, humeur, éveil...)

De petites responsabilités sont proposées aux enfants en fonction de leur âge et de leur disponibilité:

- ranger les jouets
- porter du matériel à table pour les repas et les activités
- porter des objets à un autre enfant, à un membre du personnel
- aider un plus petit...

Les essais de l'enfant sont verbalisés, encouragés. Les différences entre enfants sont respectées dans la mesure où l'on tient compte de la personnalité, des besoins et des capacités de chaque enfant.

### **Les repas**

Les bébés les plus jeunes boivent du lait jusqu'à 4-6 mois (le lait maternel est fourni par la maman ou le lait artificiel est fourni par la crèche). Pour les plus grands, on essaie de concilier les besoins particuliers de l'enfant, la vie en groupe et l'horaire de la famille.

Les repas de légumes et de fruits sont présentés progressivement en tenant compte du régime de chacun tant au point de vue de la composition des repas, que de leur présentation (moulu, semi – moulu, écrasé, morceaux). Nous suivons exclusivement les demandes des parents et du pédiatre de l'enfant. Si un enfant marque un dégoût manifeste et répété pour un aliment, ce dernier ne lui est plus présenté.

Chaque jour chez les grands, un enfant est choisi pour aller chercher les repas avec une puéricultrice. Il enfle un petit tablier de cuisinier et c'est parti ! Afin de lui donner une place active, les enfants se servent eux-mêmes à table avec l'aide de leur puéricultrice de référence. Les aliments sont placés dans des récipients en plastique correspondant aux normes de sécurité afin d'éviter que les enfants ne se brûlent. Ils restent accompagnés par une puéricultrice, bien évidemment !

### **Le sommeil**

L'enfant peut dormir à son gré :

Dans la section des bébés, il est mis au lit chaque fois qu'il est fatigué.

Dans les sections des moyens et des grands, une sieste est proposée à tous à l'heure de midi.

Dans la section des moyens, ceux qui en ont besoin peuvent aussi dormir le matin.

Les enfants qui ne dorment pas restent, alors, en compagnie des puéricultrices.



## Acquisition de la propreté

Elle n'est pas envisagée avant le passage dans la section des grands. Des toilettes et des petits pots sont à la disposition des enfants dans la salle de bain. Les puéricultrices proposent aux enfants de s'installer sur l'un ou l'autre en fonction de leur âge, de leur taille, de leur désir, cela après le repas et la sieste.

Les enfants seront encouragés verbalement à utiliser les sanitaires chaque fois qu'ils en signalent le besoin. Les enfants seront félicités chaque fois qu'ils parviennent à rester propre pendant une courte période.

A partir du moment où les puéricultrices observent que l'enfant parvient à rester propre pendant un certain laps de temps, elles demanderont aux parents d'apporter assez de culottes afin de pouvoir enlever les langes et changer le linge à chaque « petit accident ». L'observation du rythme de chaque enfant permettra aux puéricultrices d'anticiper ses besoins et de l'encourager à utiliser les sanitaires.

La lecture de petits livres traitant du sujet « propreté » permettra de soutenir cette acquisition.

## Brossage des dents

Dans la section des grands, les enfants se lavent les dents après le repas de midi et cela deux fois par semaine. Ce brossage est réalisé comme une activité et non comme un soin. C'est la raison pour laquelle il n'a lieu que deux fois par semaine. Un gobelet, une brosse à dents et un dentifrice sont dès lors demandés aux parents.



## Lavage des mains

Les puéricultrices proposent aux enfants de se laver les mains avant le repas ;

### *j) Comment accompagnons-nous les émotions de l'enfant et comment soutenons-nous sa conscience de lui-même ?*

Le personnel de la crèche tente de reconnaître chaque enfant en tant « qu'individu ». Un effort est fait pour s'adresser à chaque enfant en particulier, pour lui parler en « tête à tête ».

Lors des soins, le personnel explique ce qu'il va faire et demande la participation de l'enfant. Il

nomme les différentes parties du corps, les stimule par de petits exercices. Lors des activités de bricolage chez les plus grands, un lien est fait entre le jeu ou l'expérience réalisée et le corps de l'enfant.

En observant le comportement quotidien de l'enfant, le personnel essaie de repérer les signaux qu'il émet (apathie, pleurs, colère, joie, agressivité...), de les décoder et d'y apporter une réponse appropriée.

### *k) Comment différencions-nous les pratiques pour individualiser les activités et les liens ?*

#### **Anticiper le rythme de vie**

Lors de l'entrée en crèche, un petit questionnaire est distribué aux parents afin de leur permettre de brosser le portrait de l'enfant tant au point de vue de sa personnalité que de ses habitudes. Il permet au personnel de mieux s'adapter aux besoins particuliers de l'enfant.

#### **Définir des repères**

Afin que l'enfant puisse se créer des repères, nous demandons aux parents d'amener leur enfant selon un horaire le plus régulier possible : cela permet à l'enfant de repérer des « séquences » d'activités qui se répètent quotidiennement.

#### **Respecter le regroupement spontané des enfants**

Nous n'intervenons pas dans la manière dont les enfants choisissent de se regrouper ou de se séparer. Lors de difficultés, de conflits, le personnel essaie de mettre le maximum de mots sur la situation, afin d'aider les enfants à gérer leurs relations de manière autonome. Il n'intervient qu'en cas de danger pour les protagonistes.

#### **Ajuster le déroulement de la journée**

Pour que les enfants puissent se créer des repères, le personnel organise la journée en respectant le même rythme chaque jour :

- accueil – jeux libres- circuit moteur
- change et passage aux toilettes pour les plus grands
- activités bricolage
- activités collectives : chant, danse, lecture...
- potage
- repas de midi et dessert
- change et passage aux toilettes
- sieste
- change
- goûter
- jeux libres – circuit moteur – ...
- change et passage aux toilettes
- accueil des parents.
- rangement de la section

Si ce rythme, pour des raisons particulières, ne convient pas à l'enfant, il sera aménagé en fonction de ses besoins. Les siestes se font à la demande dans la section des bébés. Nous essayons de faire en sorte qu'il y ait le moins de changements possibles afin d'assurer une stabilité optimale pour l'enfant. Les rituels sont accentués au maximum.

### **S'adapter aux particularités**

Bien souvent, la découverte d'un handicap chez l'enfant se fait au cours du séjour à la crèche : problèmes de vue, d'audition, de motricité, d'évolution. Jusqu'à présent, ces enfants ont toujours pu rester à la crèche.

Adaptation :

- contact accru avec les parents afin d'encourager les consultations utiles pour un diagnostic rapide et une thérapie adéquate si nécessaire.
- création d'espaces où l'enfant peut évoluer avec moins de risques.
- proposition de stimuli spécifiques.
- travail en partenariat avec les parents et les spécialistes chargés de l'enfant.

L'enfant est pris en compte, comme n'importe quel autre enfant, tant que sa surveillance et les soins qu'il requiert sont possibles au sein de l'équipe, telle qu'elle est prévue par les normes de l'O.N.E. En effet, le personnel doit être en nombre suffisant pour assumer le handicap au sein du groupe.

### *l) Comment soutenons-nous les interactions entre les enfants ?*

Les enfants sont encouragés dans leurs interactions à la fois par le geste, les mimiques, les paroles.

Les rapports entre enfants sont commentés à voix haute par les adultes. Les manifestations spontanées d'échanges positifs entre enfants sont encouragées.

Les enfants sont regroupés en petits comités pour certaines activités où ils participent librement :

- repas à table
- lecture
- psychomotricité dirigée
- échange de ballons
- envoi de voitures
- danse en ronde ou en couple
- chant...

Les interdits sont limités à tout ce qui pourrait représenter un danger trop important.

Les frères et sœurs sont invités à accompagner régulièrement les parents lorsqu'ils viennent conduire ou rechercher leur enfant. Ils peuvent pénétrer dans les sections. Les parents doivent alors les surveiller attentivement. Cela permet aux bébés d'avoir quelques échanges avec des plus grands.

## *m) Acquisition du langage*

### **Section des bébés**

Le personnel parle aux bébés :

- Il verbalise les gestes au moment des soins
- Il commente le repas qui est donné
- Il parle aux enfants
- Il désigne les jouets sur le tapis, commente leur utilisation
- Il s'adresse à chaque enfant pour encourager ses progrès sur le tapis d'éveil...
- Il chante

### **Section des moyens**

Le personnel adopte la même attitude que dans la section des bébés. Une activité « chant » est proposée chaque jour. Elle favorise l'acquisition de nouveaux mots. Des petits moments de lecture commencent à être instaurés.

### **Section des grands**

Les activités des deux sections précédentes sont maintenues. Un moment « lecture » avec la puéricultrice est organisé régulièrement. La puéricultrice propose aux enfants de s'installer autour d'elle dans le « coin détente ». Elle lit un livre adapté à ce groupe d'âge, en commentant chaque image.

La crèche met tout en œuvre pour donner aux enfants très tôt le goût du livre. Depuis octobre 2011, elle propose un abonnement très adapté aux tout petits et permet aux parents de bénéficier d'un prix de groupe.

De plus une conteuse vient une fois par mois dans la section des grands et des moyens.

## *n) Organisation d'une vie saine*

Hygiène et sécurité sont deux règles d'or que l'infirmière veille à faire appliquer au sein de la crèche à tous points de vue.

1° Des repas équilibrés sont préparés chaque jour au sein même de la crèche.

- Les menus sont réalisés par l'infirmière.
- Des prélèvements sont faits régulièrement et à l'improviste afin d'être analysés.
- Les cuisinières portent des gants, une blouse et un bonnet lors de la confection des repas.
- Si l'enfant reçoit des biberons, plusieurs laits de base sont proposés aux parents. Les parents choisissent en fonction des conseils de leur pédiatre. Lorsque l'enfant, après décision de son pédiatre, doit recevoir un lait de régime, les parents l'apportent eux-mêmes à la crèche. Dans ce cas, il doit s'agir d'un récipient qui n'a pas encore été ouvert. Les biberons sont préparés à la crèche, par les puéricultrices, au moment du repas de l'enfant.
- Les repas et la cuisine sont surveillés par l'AFSCA (Agence Fédérale pour la sécurité de la Chaîne Alimentaire) et par BRULABO.

2° En ce qui concerne l'espace et l'aménagement des locaux, la crèche a dû satisfaire aux conditions d'agrément imposées par l'O.N.E. (arrêté du 27/02/03 et arrêté « infrastructures » de 2008) avant son ouverture.

3° Lorsque la crèche redisposera des services d'un médecin, une surveillance médicale régulière des enfants sera exercée selon les prescriptions de l'O.N.E. en la matière.

De plus :

- Une fiche de renseignements utiles est établie pour chaque enfant à l'intention du personnel d'encadrement.
- En cas de nécessité, il y a possibilité d'appeler le médecin attaché à la crèche, le pédiatre de l'enfant ou de se rendre au service de garde de plusieurs hôpitaux très proches.
- Un test visuel est réalisé chez chaque enfant à partir de l'âge de 18 mois et jusqu'à 36 mois.

4° L'infirmière prévoit régulièrement de petits exercices improvisés afin de permettre à toute l'équipe d'être confrontée et de réagir efficacement à des situations imprévues.

### *o) Comment essayons-nous d'aménager les conditions qui permettent d'assurer une qualité de la vie professionnelle ?*

Le personnel de la crèche est engagé en respectant les normes de l'O.N.E. en la matière, soit pour 36 enfants.

Le personnel est soumis à un contrôle médical annuel auprès d'un organisme agréé. Il peut consulter spontanément le médecin désigné par notre administration communale. Il peut également faire appel à l'équipe de psychologues de cette entreprise.

Le personnel dispose d'un local pour les pauses et les repas.

Le personnel fonctionne selon trois horaires, dont la rotation régulière permet non seulement l'équité entre les différentes personnes, la stabilité ainsi que l'anticipation nécessaire pour concilier la vie familiale et professionnelle. Le maintien de la cohérence de l'équipe nécessite un travail quasi permanent en raison de l'évolution des personnes, de l'équipe, des normes et de la confrontation permanente aux parents, qui évoluent eux aussi.

Le personnel est évalué régulièrement par l'infirmière en présence de l'assistante sociale. Si des mises au point s'avèrent utiles, elles sont faites ponctuellement dans le bureau.

### *p) Nous soutenons un processus de formation continue*

Chaque membre du personnel s'inscrit tous les ans à une ou plusieurs formations en rapport avec son travail.

Chacun donne son avis à propos de la réactualisation du projet d'accueil : lecture des documents fournis par l'O.N.E. au sujet des « Repères de travail » et projet rédigé par les membres des différentes sections.

#### *q) Nous poursuivons une dynamique de réflexion professionnelle*

La pratique est remise en question de manière permanente par

- la confrontation de formations de base différentes
- les questions et remarques des parents
- la lecture de documentation professionnelle
- la formation en cours d'emploi.

Des réunions d'équipe sont organisées régulièrement.

Des réunions « de sections » ont lieu tous les mois. L'infirmière et les puéricultrices de la section prennent le temps de communiquer et de réfléchir ensemble sur :

- les problèmes posés par l'évolution des enfants
- les méthodes de travail
- le fonctionnement de la crèche
- les projets...

Des réunions entre les infirmières, les assistantes sociales des 4 crèches de la commune et le pouvoir organisateur ont lieu, à peu près, tous les mois.

#### **4. Quelques petites informations pratiques**

- Chaque enfant dispose d'un casier personnel sur lequel sera inscrit son prénom. Vous pourrez y laisser ses chaussures, son manteau ainsi que le carnet ONE.
- Chaque enfant dispose également de son propre lit.
- Les parents doivent fournir eux-mêmes les langes de leur enfant. La crèche fournit par contre, les crèmes pour le change et les produits de toilette. Les parents sont libres d'apporter leurs propres produits si ceux-ci correspondent mieux à leur enfant.
- Afin de garantir un maximum d'hygiène dans les sections, il est demandé aux parents de mettre des chaussons en plastique, fournis par la crèche, par-dessus leurs chaussures avant de rentrer dans la section.
- Les menus sont affichés à l'entrée de chaque section.
- Un photographe professionnel passe 2x/an afin de faire le portrait de votre enfant.
- Laits artificiels proposés par la crèche :
  - ➔ Nan 1, Nan 2, Nan HA 1, Nan HA 2, Nan AR 1, Nan AR 2, Nutrilon 1, Nutrilon 2, Nutrilon HA 1 et Nutrilon Ha 2, Nutrilon AR 1 et Nutrilon AR 2.

## 5. Nos projets pour les 3 années à venir

La crèche se base sur les repères psychopédagogiques proposés par l'ONE pour développer de nouveaux objectifs afin d'améliorer la qualité de notre accueil. Vous pouvez trouver ces différents repères dans les 3 brochures établies par l'ONE. Vous les trouverez sur le site Internet de l'ONE.

### **Nos 3 principaux objectifs à retravailler sont :**

1. Aménager la fin du séjour :

Nous souhaitons aménager la fin du séjour de votre enfant.  
Pour cela nous prévoyons de mettre en place un cahier de départ récoltant de nombreux souvenirs de son séjour parmi nous.

2. Mettre en place et consolider une relation de confiance avec les parents :

Nous aimerions remplacer le cahier de communication par un outil plus élaboré.  
Il serait pré-rempli. Il suffirait de le compléter et de cocher les mentions souhaitées.  
Cela nous amènera à la création d'un nouveau cahier mais avec une marche à suivre et non plus un cahier vierge à remplir en totale liberté.

3. Donner à l'enfant une place active :

Nous avons comme objectif de créer un potager avec les enfants qui participeront activement à ce projet. Possédant un coin vert de plus de 40 m<sup>2</sup> à l'arrière de la crèche, nous aimerions y placer une petite serre afin de protéger notre récolte. Des bacs à hauteur des enfants seront également à construire.

4. Veiller à assurer une vie saine aux enfants :

En espérant que notre récolte sera bonne, les enfants pourront profiter directement de nos légumes ! De plus, cela leur donnera la possibilité de profiter un maximum de l'extérieur.  
Faire le pain nous-mêmes est également un projet qui nous tient à cœur.

## 6. Conclusion

La crèche « Les Poneys » a pour mission d'être le lieu le plus adapté et le mieux aménagé possible pour les besoins de chaque enfant tout en répondant aux attentes des parents. Nous veillons donc à la particularité et aux besoins individuels de chaque enfant tout en veillant à sa sécurité, son bien-être et à le conduire vers l'autonomie.